



## **Alternatives efficaces à la rétention des migrants**

**Conférence internationale organisée conjointement par le  
Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Réseau européen des  
migrations**

**4 avril 2019**

**Conseil de l'Europe, Strasbourg**

**DOCUMENT DE REFLEXION**

La conférence vise à identifier les facteurs essentiels qui rendent plus efficaces les alternatives à la rétention tout en assurant le respect des procédures d'immigration et le respect des droits de l'homme. L'accent est mis sur le soutien apporté aux États afin de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des alternatives à la rétention des migrants de manière efficace et à partager des bonnes pratiques et des exemples concrets de succès dans ce domaine.

Dans le cadre de la législation de l'Union européenne relative au retour et à l'asile, la rétention administrative ne peut être utilisée que si d'autres mesures, moins coercitives, s'avèrent inefficaces après un examen des circonstances particulières dans chaque cas. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, les États membres de l'UE sont tenus de veiller à ce que les règles concernant les alternatives à la rétention soient inscrites dans la législation nationale. Ces dernières années, un certain nombre d'États européens ont entrepris des réformes visant à limiter le recours à la rétention administrative des migrants et à prévoir des mesures alternatives dans leurs cadres juridiques nationaux. Toutefois, les défis juridiques et pratiques actuels peuvent limiter la mise en œuvre de mesures alternatives en Europe.

Les organisations internationales, y compris le Conseil de l'Europe, ont souligné la nécessité d'envisager des alternatives à la rétention administrative des migrants et ont fourni des orientations sur leur mise en œuvre effective. Dans cet esprit, la conférence vise à accompagner les autorités à surmonter les difficultés sur le terrain et à assurer le succès de la mise en œuvre des alternatives. Une attention particulière sera portée aux personnes vulnérables, notamment les enfants.

La conférence examinera l'efficacité des alternatives à la rétention à la lumière des critères suivants :

- i. Respecter les droits de l'homme conformément aux normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ;
- ii. Assurer le respect des procédures d'immigration, notamment :
  - résoudre des cas de manière prompte et juste ;
  - faciliter les retours volontaires et forcés ;
  - réduire les risques de fuite.
- iii. Promouvoir le rapport coût-efficacité.

La conférence permettra d'identifier notamment :

- Les principales approches et les éléments essentiels qui doivent constituer des alternatives efficaces à la rétention des migrants dans le cadre de l'asile et de la migration irrégulière ;
- Les moyens de sécuriser le respect des procédures migratoires ;
- Les défis liés à la mise en œuvre des alternatives et la manière de les surmonter ;
- Les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans différents contextes nationaux ;
- Les axes de coopération future et les actions à mener.

La conférence réunira les principaux acteurs nationaux et des décideurs politiques européens, et constituera un forum propice à un échange constructif.